



Crèche « Le Moulin des Bambins »

Crèche du Centre Hospitalier de Saint Jean de Dieu
Vénissieux



Au cœur du parc du Moulin à Vent, la crèche d'entreprise, « **Le Moulin des Bambins** » accueille 25 enfants âgés de 2,5 mois jusqu'à la veille de leur quatrième anniversaire. Elle est destinée principalement aux enfants des salariés du Centre Hospitalier St Jean de Dieu¹.

Les enfants sont accueillis au sein de deux salles de vie, offrant plusieurs espaces d'activités, les menant à la découverte de divers univers. Ces espaces privilégient la luminosité, l'ouverture sur l'extérieur, tout en apportant aux bébés un espace sécurisant, dans un décor chaleureux comme à la maison.

Par ailleurs, afin de profiter pleinement de son environnement, la crèche dispose d'un jardin équipé de structure motrice et d'un potager pédagogique.

La crèche est pensée dans « la continuité de la maison », sans rupture pour l'enfant.

Les enfants sont accompagnés par une équipe de spécialistes, dans le cadre d'un projet pédagogique réfléchi et impliquant.

¹ Salariés en CDI, période d'essai validée.

• Responsable d'établissement

Julien HUSSON

☎ : 04 78 01 11 17

@ : jhusson@creche-attitude.fr

• Horaires d'ouverture de la crèche

Jour d'accueil	Horaires d'accueil	
	Heure d'arrivée	Heure de départ
du lundi au vendredi	6 h 30	19 h 00

• Période de fermeture de la crèche

5 semaines annuelles

• Comment faire une demande ?

Rendez - vous sur le site :

<http://sid.creche-attitude.fr>, pour faire votre préinscription

• Le traitement de votre demande :

Dès qu'une place vous est attribuée, nous vous envoyons un **dossier d'inscription** à compléter et à remettre à la crèche.

Dès réception du dossier d'inscription vous prenez **rendez-vous** auprès du Responsable d'Etablissement.



Photos non contractuelles



• Contacts Crèche Attitude

Responsable Pôle inscription :
Elsa TROUBAT

Assistante Pôle inscription :
Yolaine BLET DARMAILLACQ
@ : yblet@creche-attitude.fr

• Les différents types d'accueil

L'accueil régulier :

Il concerne les enfants inscrits de 2 mois ½ à 4 ans qui fréquentent la structure **régulièrement** selon un planning **connu d'avance**, à **plein temps** ou à **temps partiel**, selon un contrat d'accueil personnalisé défini au moment de l'inscription définitive.

Ces enfants sont assurés d'avoir une place en permanence réservée selon le planning fixé dans le contrat d'accueil personnalisé.

L'accueil occasionnel/halte-garderie :

Il concerne :

- Les enfants inscrits en accueil régulier, qui pourraient bénéficier d'une extension de fréquentation exceptionnelle.
- Les enfants de moins de 4 ans qui fréquentent occasionnellement la structure en fonction des places disponibles dans l'établissement. Ces enfants ont fait l'objet d'une inscription préalable et un contrat d'accueil personnalisé sera signé entre les parents et le responsable de l'établissement.
- Les enfants dont 1 des parents ne travaille pas peuvent aussi utiliser la crèche en halte-garderie.

Pour toutes demandes en halte garderie, contactez directement le responsable d'établissement

L'accueil d'urgence :

Il concerne les enfants accueillis très ponctuellement pour une durée limitée n'excédant pas 2 semaines consécutives (hospitalisation d'un des parents, accident, problèmes familiaux, interruption temporaire de la garde de l'enfant due à l'absence de l'assistante maternelle...).

Un contrat d'accueil personnalisé sera signé entre les parents et le responsable de l'établissement.

En aucun cas une admission dans l'établissement en accueil d'urgence ne garantit une prolongation de séjour ou une place définitive.

En cas d'accueil d'urgence, contactez directement le responsable d'établissement

• Tarification PSU (tarif appliqué dans les crèches municipales du territoire français)

Ressources mensuelles du couple		Coût horaire de garde (en €) 2010			
		0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %
		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
Montant plancher	579,72 €	0,35	0,29	0,23	0,17
Montant plafond	4 574,60 €	2,74	2,29	1,83	1,37

Exemple :

Famille de 1 enfant, revenu annuel de 30.000 € par an.*

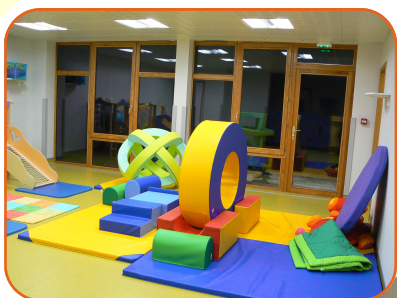
- revenu mensuel :
30.000 € / 12 = 2.500 €-

- coefficient multiplicateur : 0,0006

- tarif horaire : 2.500 € x 0,0006 = 1,50 €

* Sur la base des revenus pris en compte par la CAF

Prestations incluses : lait (sauf lait de régime), repas, eau, biberons, couches et produits de soins proposés par l'établissement



Photos non contractuelles



• Un point sur la Période d'adaptation

La période d'adaptation débute **dès la date d'entrée** en crèche (2,5 mois requis).

Elle se déroule généralement sur 1 semaine et est indispensable au bien-être de votre enfant.

Le temps de présence de votre enfant augmente progressivement jour après jour.

